

La chambre d'agriculture dévoile son projet stratégique 3.2

Un plan d'attaque pour les 5 ans à venir



La chambre d'agriculture dévoile son projet stratégique 3.2

Photo : Emmanuel Lecomte, Bernard Malabirade, Catherine Séguin, préfète du Gers, Bernard Gendre, conseiller départemental.



Lors de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture qui s'est tenue le 17 juin, au château de Mons à Caussens, le directeur **Emmanuel Lecomte** donna en ouverture des travaux le ton à la réunion : « Loin des grandes régions productives, le Gers n'est pas armé pour affronter sans craintes les marchés mondiaux de matières premières [...] c'est en créant et en développant la valeur ajoutée que nos produits et services pourront rémunérer le travail et faire vivre nos agriculteurs ». Un constat qui donnera du grain à moudre aux diverses commissions pour mettre en place le projet stratégique 3.2 pour 2019-2024.

Lequel va s'articuler autour des thèmes incontournables à savoir les élevages de ruminants « en baisse d'effectifs », les filières avicoles « qui pèsent dans le chiffre d'affaire de la ferme Gers », l'eau et les productions végétales « l'irrigation concerne un agriculteur sur trois », territoire et société « développer les emplois qualifiés et rendre les agriculteurs acteurs des décisions locales notamment auprès des intercommunalités », filières de qualité et agri-tourisme « sécuriser le revenu des producteurs bio et recalibrer la bannière territoriale, Excellence Gers », économie et entreprises « les exploitations doivent adapter leurs modes de production, voire leur stratégie, assurer le maintien de l'équilibre démographique agricole par le renouvellement des générations ». Des thèmes qui furent longuement détaillés par les représentants des commissions afin de planifier « une feuille de route ».

De son côté, le président **Bernard Malabirade** s'insurge contre l'exclusion des 53 communes de la région agricole Rivière basse de la carte des zones défavorisées « un déclassement aberrant » et ce dernier de préciser que « nous sommes engagés dans une procédure de recours gracieux aux côtés de la FRSEA Occitanie, à l'issue de cette procédure, il conviendra de proposer des solutions concrètes à nos éleveurs qui perçoivent l'injustice de cette décision ».



D'autre part, Bernard Malabirade révèle que « le cadre réglementaire de la PAC proposé aujourd'hui est effrayant [...] les risques d'anomalies et de pénalités sont grands et qu'en plus les sanctions peuvent être rétroactives [...] il y a des incidences potentielles sur le paiement vert des exploitations ».

Quant aux dégâts causés par les sangliers, « nous nous dirigeons vers un record de constats » lesquels sont estimés à 400.000 euros. Afin de réguler les effectifs, une demande est adressée à la préfecture pour le chasser toute l'année.

Lors de cette session ont été invités Fatma Adda, conseillère régionale, Marc Didier, président de l'ADSEA, Jean-Claude Fitère, UFC, et Michael Hemann, PDG de Natais.

Quelques chiffres

43 % des agriculteurs ont plus de 55 ans ; 3 cessations d'activités pour une installation ; le Gers compte plus 1.500 exploitations bio ; on dénombre 2.800 lacs collinaires dans le Gers qui captent seulement 1,5 % de l'eau de pluie.



JA et FDSEA en première ligne.



Une vue des participants.



Christine Lauga, secrétaire de direction, qui part à la retraite a reçu un bouquet de fleurs. Elle est entourée des présidents Henri-Bernard Cartier, Bernard Malabirade et Jean Dauzère.